

MAIRIE DE NEGRONDES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

L'An Deux Mil vingt-trois, le 24 janvier à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 19 janvier s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie – CHANTRY RIBIERE Corinne - TRONCHE Sylvie – DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - FATIN Yannick – PATEYTAS Christophe - CABALLERO Katia– GRANGE Stéphane – Claude CAMELIAS

Absent excusé : Christophe DOUBLET donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE

Absente : Laëtitia BETIZEAU

Secrétaire de séance : Sylvie TRONCHE

PV DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1- SDE 24 : Modification des statuts – Délibération n°01/2023 :

CONSIDERANT que la Commune de NEGRONDES est adhérente au Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne et lui a transféré la compétence éclairage public ;

CONSIDERANT la délibération de modification des statuts adoptée par le comité syndical, dans sa séance du 14 décembre 2022 dont l'objet est de clarifier les points suivants :

- Ouverture de l'adhésion aux EPCI,
- Définition du collège des EPCI,
- Mesures transitoires (collège des EPCI),
- Suppression : impossibilité de donner un pouvoir – Modalités de révision des statuts.

CONSIDERANT le projet de statuts modificatifs présenté par le dit-syndicat,

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne ;

Il est proposé que le Conseil municipal :

- **ADOpte** les statuts comme détaillé dans le projet joint afin de clarifier les points visés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification des statuts du SDE24.

2- Proposition d'achat de parcelles cadastrées A 1843 et A 1844 à la famille VERSAVAU – Délibération n°02/2023 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles cadastrées A 1843 et A 1844 d'une superficie de 887 m² situées au niveau de la « rue des Scieries » sont à vendre pour la somme de 2 000 €. La commune pourrait se positionner pour l'achat de ces parcelles afin d'avoir un accès plus direct au terrain de tennis ou même pour la création de projets futurs. Une servitude de passage pourrait être proposée aux propriétaires de la parcelle A 657 afin de la désenclaver et afin de pouvoir y accéder plus facilement.

Madame le Maire propose que la commune prenne à sa charge tous les frais (géomètre, travaux, enregistrement), et que la vente se fasse par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 votes Pour et 1 Abstention :

- **propose que Madame le Maire rencontre les propriétaires afin de leur faire part de la proposition d'achat.**

- **demande que l'on se renseigne auprès des juristes de l'ATD concernant les éventuelles servitudes qui pourraient être envisagées.**

3- Acquisition d'une parcelle à l'Allée du Four des Rivières –Délégation 03/2023 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DEVEAUX Nadine souhaite céder pour l'euro symbolique, du terrain à la commune de Négrondes au niveau de l'Allée du Four des Rivières. L'acquisition de la parcelle A2742 d'une superficie de 13 m² permettrait d'élargir l'entrée du chemin et faciliterait l'entrée et la sortie des véhicules de celui-ci.

Madame le Maire propose au Conseil d'accepter cette proposition, la commune prenant à sa charge tous les frais (géomètre, travaux, enregistrement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge les frais de géomètre chargé de définir précisément la surface à acheter,**
- **accepte la vente de Mme DEVEAUX Nadine à la commune pour l'euro symbolique.**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette opération**

Et considérant que Madame le Maire, en tant qu'autorité administrative, aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98II et IV de la loi n°82-213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, désigne Monsieur Bertrand COMBEAU, Maire Adjoint, pour représenter la commune en qualité de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

4- Vente de terrains à la Communauté de Communes Périgord Limousin – Délégation 04/2023

La Société Coopérative Agricole Ribéracoise (SCAR) implantée sur la zone d'activités Le Peyrat- Les Rivières à Négrondes souhaite acquérir un terrain localisé derrière sa parcelle afin de construire 4 bacs de stockage temporaires de céréales qui lui serviront également à stocker des bâches plastiques d'agriculteurs.

L'emprise dont elle a besoin et qu'elle souhaite acheter correspond à la parcelle cadastrée D 1446 d'une superficie totale de 230 m², propriété de la commune de Négrondes.

Or, compte tenu de la Compétence Développement économique exercée par la Communauté de communes Périgord Limousin en matière d'aménagement et de commercialisation de terrains en zone d'activités, vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les communes n'ont pas le droit légalement de vendre des terrains situés au sein de zones d'activités économiques.

Il est donc nécessaire que la Communauté de communes Périgord Limousin achète la parcelle à la commune de Négrondes afin de revendre dans les mêmes conditions tarifaires à la Société Coopérative Agricole Ribéracoise la portion dont elle a besoin pour réaliser son projet.

La Maire propose que la parcelle D 1446 d'une superficie de 230 m² soit vendue au tarif de 8 € hors TVA soit 9,60 €/m² (TVA incluse) par acte administratif, les frais de géomètre et d'enregistrement étant à la charge de la commune de Négrondes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte la vente de la parcelle D1446 d'une superficie de 230 m² au prix de 8 € hors TVA soit 9.60 €/m² (TVA incluse) à la Communauté de communes Périgord Limousin**
- **dit que les frais de géomètre et d'enregistrement seront pris en charge par la commune de Négrondes,**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette opération**

Et considérant que Madame le Maire, en tant qu'autorité administrative, aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98II et IV de la loi n°82-213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, désigne Monsieur Bertrand COMBEAU, Maire Adjoint, pour représenter la commune en qualité de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Comptes-rendus divers :

-Compte rendu commission santé du 06/12/2022 : Lors de la réunion, il a été envisagé de dissocier la location du logement du cabinet. Le local reste adapté aux professions libérales par son accessibilité (rampe+ parking). La salle d'attente et le cabinet sont fonctionnels.

L'électricité serait à revoir avec un changement du compteur électrique ainsi qu'une vérification de l'isolation au niveau de la porte.

L'occupation du local reste pour le moment orientée vers une profession libérale.

-Compte rendu commission voirie du 19 décembre 2023 : L'entreprise Eurovia est intervenue pour installer les trois ralentisseurs au niveau de la route Napoléon et de la RD73. Des usagers estiment que certains sont trop accentués et d'autres pas assez. L'entreprise devrait revenir afin de voir sur place.

Au niveau de Fongou, les travaux de voirie vont être effectués prochainement, le devis a été signé.

Françoise Decarpentrie et Bertrand COMBEAU ont été alertés d'un ruissellement d'eau de pluie en direction de l'atelier motoculture Viseux, Dans un premier temps, des travaux de raccordement de la descente vont être effectués par le propriétaire du n° 2 rue des Scieries, en espérant que ce drainage en amont pourrait apporter une partie de solution.

Il a été proposé au niveau du secteur Les Peyrières (du lotissement jusqu'au restaurant Les Peyrières) et au niveau de la RN21 du restaurant « La Fringale vers la Station Essence », une allée pour piétons /cyclistes.

-Compte-rendu conseil communautaire du 01/12 : Françoise DECARPENTRIE fait le résumé des différends abordés lors de ce conseil communautaire qui, dès le début de séance, s'avère tendu. Certains demandent que le PV de la séance précédente soit modifié et par extension, que certaines délibérations le soient aussi. Cela concerne l'hôtel d'entreprises à Firbeix, où une démarche de pré-commercialisation doit être engagée avant le démarrage des travaux.

Les conseillers communautaires refusent, par 12 voix contre et 15 abstentions, d'adopter les statuts du SMD3

Une subvention au CIAS est accordée pour la somme de 220 000 €. La livraison partielle des voitures du Conseil Départemental au profit des aide-ménagères a été effectuée le 07.12.2022.

Les nouvelles Allocations Compensatrices relatives à la modification des calculs voiries ont été approuvées. Il est rappelé pour Négrondes que l'AC antérieure était de 78 469 €, après restitution à la commune de diverses voiries, elle sera dorénavant de 73 636 €.

L'acquisition d'un camion et d'une machine à PATA pour 277 720 € ht a été approuvée. le délai de livraison est prévu pour 2024.

Un dépôt de subvention de DETR a été effectué pour 2 projets selon un ordre de priorité : Pôle Enfance à Thiviers et hôtel d'entreprise à Firbeix

Il a été fait l'acquisition d'un logiciel de suivi des marchés publics.

La comcom lance le renouvellement d'un groupement de commandes pour les travaux de revêtement et d'entretien de la voirie. La commune de Négrondes ne souhaite pas y adhérer, comme auparavant.

L'appel à concurrence pour les travaux d'entretien du chauffage, de la clim, des VMC et production d'eau chaude de 6 bâtiments a été lancé et pris en charge par la communauté de communes.

L'aménagement d'un rond-point sur la RN21 au niveau de l'entreprise Chausson Matériaux : une convention a été signée entre la communauté de communes et l'Etat pour la prise en charge des études d'avant-projet (61 000 €)

Enfance : conclusion d'une CTG (convention territoriale globale) avec la CAF, projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles (petite enfance – jeunesse – parentalité – lgt – handicap ...), cette convention devra être signée courant février 2023.

OPAH : avenant pour planifier le suivi et l'animation de cette opération jusqu'en 2024

Tourisme : adhésion au comité départemental pour 2022 (1000 €)

PLUI: Le PLUI en est à la phase du PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES), la commune de Nantheuil souhaite l'amender, car elle considère qu'elle est très peu considérée dans ce projet alors qu'elle est 4^{ème} en terme d'habitants sur le territoire de la communauté de communes.

Concernant Négrondes, la communauté de communes souhaiterait positionner et structurer la commune comme un pôle secondaire appelé à prendre un poids croissant dans le fonctionnement du territoire (du fait de son poids économique)

SMD3 : Les bornes ont été fermées au 1^{er} janvier, il a été constaté très peu d'incivilités autour des PAV présents sur la commune pour le moment.

Il va être demandé de déplacer les bornes situées au « Petit Chalus » car très peu de visibilité du STOP.

Investissements :

Logement des fours à Chaux : le Marché d'appel Public a été lancé, la remise des plis est fixée au 13 février 2023 à 12h.

Les réunions de chantier seront fixées en journée.

Atelier municipal Grametias : il va falloir travailler sur l'extension du bâtiment et travailler en collaboration avec l'ACCA pour l'aménagement de ce local (besoins...)

Ecole : faire un devis soit pour des rideaux électriques soit pour la pose d'une climatisation du côté des classes élémentaires.

Questions diverses :

Don : Remise d'un chèque d'un montant de 70 € à l'école par un propriétaire afin de compenser le fauchage réalisé par les agents techniques sur le talus qui lui appartient en-dessous du plateau multisports. A noter que l'importance de la pente du talus ne permet pas son entretien avec du matériel de tonte classique. C'est pour cette raison que les agents communaux assurent le nettoyage avec la machine dédiée quand ils sont à proximité.

Cimetière : Claude CAMELIAS et Bertrand COMBEAU sont chargés de travailler sur les reprises de concession (ossuaire) et sur la mise à jour du règlement du cimetière. M Claude CAMELIAS souhaite que Maryse AMBERT et M Jean Raymond MAURY y soient associés.

SDE 24 : Les travaux de modernisation de l'éclairage public sont en cours.

Concernant l'extension de l'électricité pour trois constructions sur les terrains de M. Papon, il est demandé à la commune une participation de 3150 €, non prise en charge par le SDE24.

Location du logement de l'ancienne Poste : une personne serait intéressée.

AFAFE : L'enquête publique s'est terminée le 20 janvier 2023. Beaucoup de personnes se sont déplacées lors des permanences. Le retour est positif, le projet devrait aboutir. Des sous-commissions à l'échelle des 4 communes concernées sont prévues afin de présenter le rapport de l'enquête publique.

Agence Postale : Il est à noter une progression de 6,94% du chiffre d'affaires de 2022 par rapport à 2021. Cela prouve la nécessité du maintien de ce service sur la commune.

Tournage à Négrondes : Le court métrage « Secret des Racines » tourné en partie à Négrondes dans la rue des Fours à chaux début octobre est terminé. Une restitution est à planifier. Le comité des fêtes doit prendre contact avec M LASBRAUNIAS, le réalisateur afin de fixer une date de projection.

Centrale solaire : Le Permis de Construire a été accordé. La prochaine étape est la signature des baux. Le projet prévoit un entretien sous panneaux par éco pâturage couplé éventuellement avec de l'héliciculture.

Association CetteFamille : nous sommes toujours en attente d'une réponse suite à leur venue sur Négrondes par rapport aux terrains situés rue des Scieries.

Remerciements : Madame le Maire fait part des remerciements reçus en mairie pour :

Le décès du maire délégué de Ligueux, Bernard BARBIER, pour le décès de M MACHNER (papa de Murielle) et le décès du papa de Mme Isabelle VILATTE maîtresse classe CP/CE2.

Bertrand remercie les actions de Françoise DECARPENTRIE, Annie SEES et Corinne CHANTRY RIBIERE pour les actions menées auprès d'un administré.


Françoise DECARPENTRIE remercie l'ensemble du conseil municipal pour son implication lors des Vœux.

Invitation du personnel autour d'un moment convivial le Mardi 21 février 2023.

Séance levée à 22h35.

Le maire

Françoise DECARPENTRIE



La secrétaire de séance

Sylvie TRONCHE